

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 72 (1992)
Heft: 1

Artikel: Solar 91 - pour une Suisse plus indépendante au plan énergétique
Autor: Cadonau, Gallus
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887228>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Solar 91 - pour une Suisse plus indépendante au plan énergétique

*Gallus Cadonau, Directeur de Projet Solar 91 et
Beat Gerber, Délégué aux finances Solar 91, Berne*

C'est à l'occasion de la publication du manuel Solar 91 qu'a été lancé, le 22 mai 1990, pour la commémoration des 700 ans de la Confédération Suisse en 1991, le projet Solar 91 «Pour une Suisse plus indépendante au plan énergétique». Le Comité de travail Solar 91 associant la Société Suisse pour l'Energie solaire (SSES), la Fondation SSES - Tour de Sol et la Fondation Greina Suisse pour la sauvegarde des cours d'eaux alpins (SGS) a ainsi voulu s'attaquer aux défis de l'avenir.

Dans le cadre de ce projet national, toutes les communes, entreprises privées et personnes physiques ont été, en mai, invitées à planifier, concevoir ou construire, avant le 1^{er} août 1991, 700 installations solaires de 2 KW à 1 MW. D'ici à l'an 2000, il doit y avoir dans toute commune suisse au moins une installation fonctionnant à l'énergie solaire qui fournira électricité ou énergie thermique.

1991, année anniversaire de la naissance de la Confédération Suisse, fut l'occasion de se souvenir de la volonté d'indépendance et des motivations qui en furent à l'origine, et de réfléchir sur l'autonomie de la Suisse d'aujourd'hui. La Suisse importe 80 % de ses besoins en énergie et, de ce fait, dépend d'autant de décisions étrangères. Cette dépendance et menace éventuelle pesant sur notre liberté n'est pas inéluctable, même en matière d'énergie ! Les installations solaires déjà existantes et celles en projet montrent que la consommation énergétique des habitations et bâtiments à usage professionnel peut être, même chez nous, couverte à 100 % par de l'énergie solaire. La maison solaire de Jenni à Oberburg, près de Berne, alimentée à 100 % par de l'énergie solaire et dotée de tout le confort mo-

derne, en est un premier et excellent exemple. Tout aussi remarquables, sont les bâtiments à usage commercial et industriel de la Société Aerni Fenster AG à Arisdorf (Canton de Bâle), dont 70 % des besoins en énergie sont couverts par du solaire.

Ces quelques exemples parmi beaucoup d'autres prouvent, avant tout, que l'on peut, même en Europe du Centre, grâce à l'énergie solaire, s'affranchir de l'importation de pétrole, gaz, charbon ou uranium. Chaque KWh produit sur notre sol grâce au solaire renforce d'autant notre indépendance (énergétique) vis-à-vis de l'étranger !

Large soutien et écho positif

Patronné par l'Office fédéral de l'énergie à Berne, le Comité de Travail «Solar 91» jouit d'un large soutien sur l'ensemble du territoire.

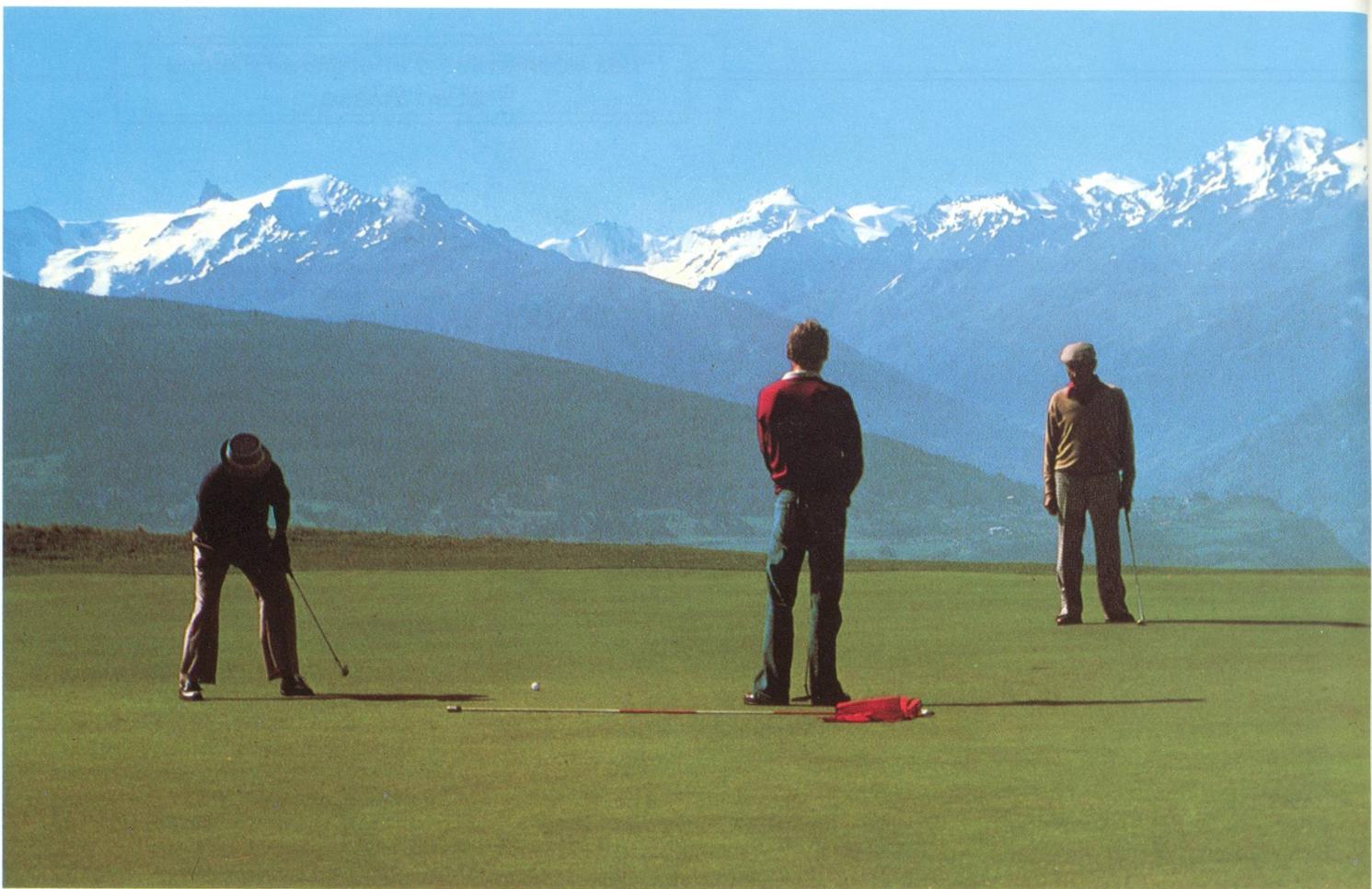
Il est, entre autres, soutenu par l'Association des communes suisses, l'Union Suisse des Arts et Métiers (USAM), l'Union Syndicale Suisse (USS), la Conférence des Directeurs cantonaux de l'énergie (CDE), les délégations cantonales à l'énergie ainsi que par de nombreuses personnalités.

Une nécessité en matière de politique énergétique

L'objectif est d'inciter les particuliers, entreprises, industries et collectivités tournés vers l'avenir à utiliser le solaire comme source de chauffage et surtout, dans un premier temps, comme source d'alimentation pour l'éclairage, les ordinateurs, les appareils ménagers et les véhicules solaires. Chaque année, à partir de 1991, le Comité Solar 91 décernera aux meilleurs participants, entreprises et communes le "Prix Solar Suisse".

Solar 91 et tous les participants au projet s'efforcent, tout d'abord en Suisse et sur le terrain, d'aider les pouvoirs publics et les particuliers dans l'application de l'ordonnance sur l'assainissement de l'air et la mise en œuvre du programme fédéral «Energie 2000». C'est à cela que sert, en premier lieu, le manuel Solar 91 où sont répertoriées les adresses des délégués régionaux à l'énergie solaire. On peut ainsi apprendre, dans la partie technique de ce manuel, comment fonctionne une installation solaire et comment il est possible de construire rationnellement des habitations, des locaux à usage professionnel, des piscines, etc. et de les alimenter en énergie thermique et électrique d'origine solaire. On peut également y trouver des explications concernant les modalités d'autorisation et de construction au niveau des communes et des cantons.

Il y est également fait état des efforts entrepris par chaque canton pour encourager, dans le cadre du programme fédéral et cantonal de politique énergétique de 1988 et 1990, l'utilisation de l'énergie solaire. Arrivent en tête les cinq cantons de Berne, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Genève et Neuchâtel. Solar 91 s'engage dans la campagne de promotion de l'énergie solaire, tout en revendiquant une situation concurrentielle saine et conforme aux lois du marché. Comparée aux premières lampes électriques qui furent installées en 1879 à St Moritz, la solar-électricité obtenue par effet photovoltaïque est déjà aujourd'hui d'un prix intéressant. Quant à la chaleur ainsi produite, elle est en règle générale, même en Europe du Centre, compétitive dans le cas de grosses



A L'IMAGE DU PRESTIGIEUX GOLF
DE CRANS-SUR-SIERRE,
GASTON BARRAS CONSTRUIT POUR VOUS
DES RÉSIDENCES DE GRANDE QUALITÉ



AGENCE IMMOBILIÈRE
Gaston et Christian BARRAS

VENTE - LOCATION

3963 CRANS-SUR-SIERRE VALAIS/SUISSE

TÉLÉPHONE : 027 / 41 27 02 - TÉLEX : 473 80

FAX : 027/414671

LA MAISON DU VALAIS

20, rue Royale
75008 PARIS

Tél. : (1) 42 60 22 72
(1) 42 60 23 75

installations. Tout comme autrefois, on recherche des entrepreneurs dans le domaine du solaire. Et ils sont aujourd'hui plus nécessaires que jamais !

Un grand intérêt et un premier objectif dépassé

L'écho du projet dépassa, à de multiples égards, toute attente. L'objectif ambitieux de 700 installations solaires fut non seulement atteint au 1^{er} août, mais, avec 789 installations, dépassé de plus de 10 %.

En outre, le projet rencontra, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger, un grand intérêt auprès des médias.

Le respect de nos espaces verts

Toutes ces installations prouvent une chose : elles peuvent, en effet, être installées sur des surfaces déjà bâties, des toits ou façades de maisons, des rues ou des écrans d'insonorisation, sans qu'aucun m² de terre cultivée ou d'espace vert n'y soit sacrifié.

Les délégués Solar 91 : structures décentralisées, également au service d'«Energie 2000»

Le Comité de travail Solar 91 regroupe des délégués représentant toute la Suisse. Ces délégués «Solar 91» ont un haut niveau de qualification, en général une formation d'ingénieur. Ils travaillent dans la région où ils habitent, c.à.d. de manière décentralisée. Ils parlent la langue de leurs concitoyens et sont là pour répondre aux questions qu'ils se posent sur le projet, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le programme fédéral «Energie 2000».

Evidemment, aucun canton n'a encore rattrapé le canton pionnier qu'est Berne en ce qui concerne l'utilisation effective de l'énergie solaire. Mi-novembre 1991, ce canton pouvait fêter dans le district de Schwarzenburg sa 1 000^{ème} installation solaire. Mais même dans les cantons jusqu'à présent plutôt conservateurs, comme par exemple l'Argovie, le projet Solar 91 a été diffusé de pied en cap, et ce, non pour le moins, grâce aux efforts de notre délégué local, Monsieur Hüsler. Toutes les communes ont, en effet, reçu la documentation correspondante.

PLUS D'ÉCONOMIE DE MARCHÉ DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Plus d'économie de marché, moins de distorsion dans la concurrence

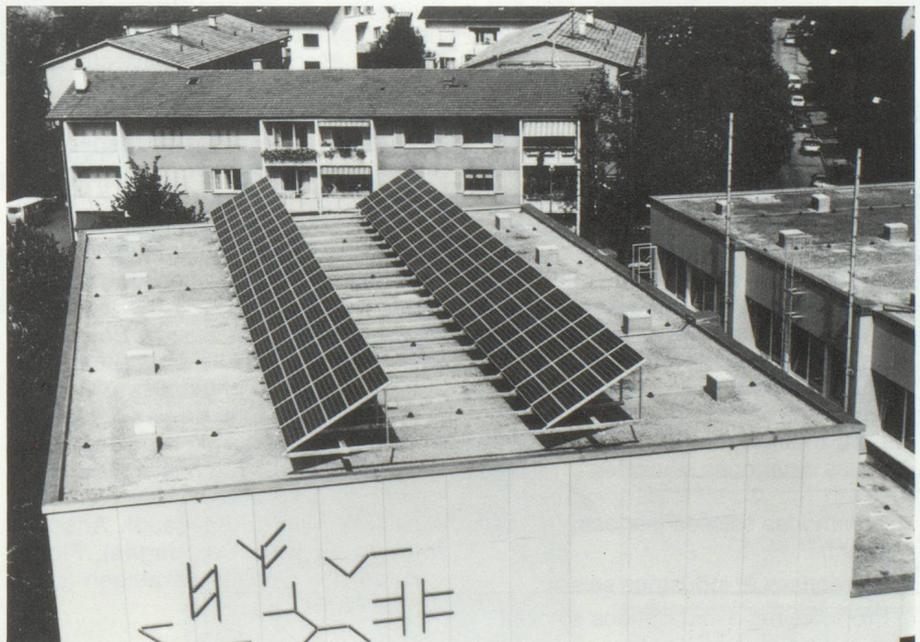
En matière de construction et de promotion d'installations solaires en Suisse, la palme revient, comme nous l'avons déjà dit, au canton de Berne. La promotion de l'énergie solaire ne signifie pas le subventionnement systématique d'un comportement écologique, mais s'oppose aux distorsions du système.

Grâce à l'énergie solaire, il est possible de réduire les taux de substances polluantes, telles que les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre, la suie, le CO₂, etc. et d'éviter la combustion de combustibles fossiles. L'avantage économique en résultant pour la collectivité (environ 2.750 FF par m² de collecteur), doit au moins être remboursé partiellement à l'acquéreur d'une installation solaire, si l'on veut garantir une concurrence conforme aux normes du marché. Sinon, ce seraient les propriétaires d'installations solaires qui, de par leurs impôts, subventionneraient indirectement ceux qui polluent l'air et l'environnement.

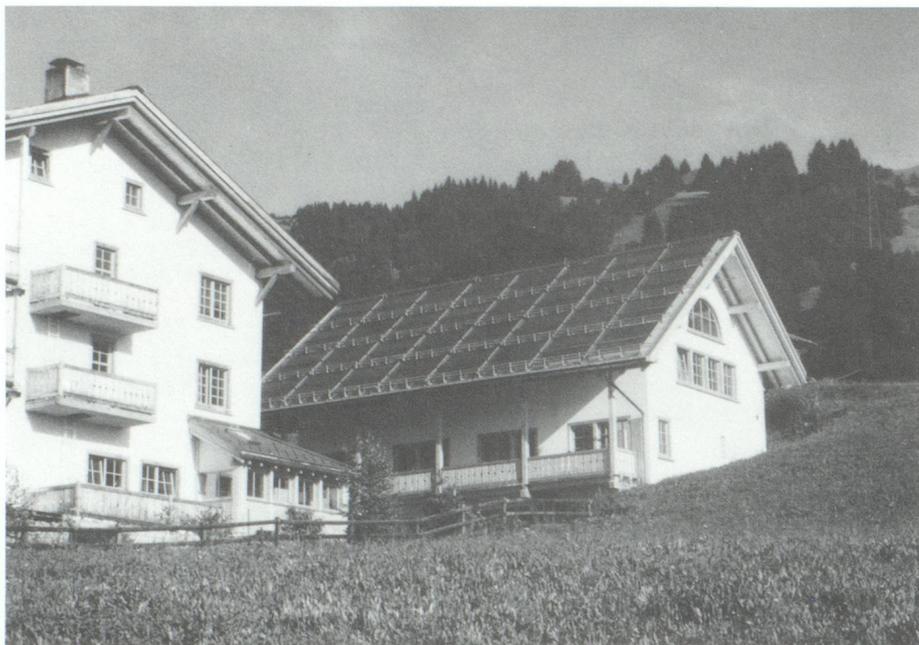
Une contribution au programme Energie 2000

Si chaque année, ne serait-ce que la moitié des 3 029 communes suisses participe à Solar 91 en se dotant d'une modeste installation de 20 KW, on obtiendra au plan national une puissance électrique de 30 MW, ce qui correspond à la plus importante centrale hydraulique actuellement en construction (ILANZ 1/34 MW). En outre, si une industrie sur 10 parmi les 30 000 que compte la Suisse, participe en s'équipant d'une petite installation de 3 KW, cela correspond à 90 MW. Au total, cela constituera, chaque année, une puissance électrique ou thermique supplémentaire d'environ 120 MW.

La planification et la construction de telles installations constituent, sans aucun doute, à la fois un travail pionnier et une recherche concrète. Cela, mais aussi les erreurs et les expériences, nous profitent à tous ainsi qu'à l'économie en général. Il devrait donc être évident que ces hommes et ces entreprises à l'esprit d'initiative qui, pour le bien et dans l'intérêt de tous, veulent une production plus soucieuse de l'environnement, ne doivent pas être laissés seuls face à une telle tâche dans un contexte de haute technologie.



Ecole Lange-Heid à Münchenstein (canton de Bâle) : Ensemble de capteurs solaires représentant 12,5 KW (à la fin de la construction : 25 KW).



L'installation modèle de l'Hôtel Ucliva à Waltensburg (canton des Grisons) produit, avec environ 100 m² de capteurs solaires, la chaleur couvrant la consommation d'eau chaude des clients de l'hôtel.

LE PRIX SOLAR SUISSE 1991

Le manuel Solar 91 et le règlement du prix Solar Suisse furent, en 1990/91, distribués à toutes les communes de Suisse, aux associations professionnelles ainsi qu'à des centaines de sociétés, entreprises, etc. Il y eut au total 409 inscriptions, provenant de 256 communes. Et que la remise des prix, le 4 octobre 1991 à Brienz, se soit faite en présence du Conseiller fédéral Adolf Ogi, de M. Wolfgang Plaz, directeur du Programme «Energies renouvelables» à la Direction Générale XII des Communautés Européennes, et d'autres personnalités du monde politique, économique et scientifique fut, sans aucun doute, un honneur exceptionnel aussi bien pour Solar 91 que pour tous les lauréats. Les commissions de sélection et le jury du Prix Solar 91 ont, au total, récompensé 16 lauréats dans les catégories suivantes :

- Communes suisses (surface par habitant)
- Entreprises et industries suisses
- Propriétaires d'installations solaires
- Personnalités et institutions
- Installations solaires les mieux intégrées.

Les lauréats 1991 du 1^{er} Prix Solar Suisse

a) Catégorie «Communes suisses» (au total 76 projets)

Cette catégorie fut remportée par la commune de Brienz/Brinzauls (130 habitants), située dans le canton des Grisons, avec 144 m² de collecteurs et de cellules solaires, soit 1,108 m² par habitant. Le soleil de Brienz, avec une durée moyenne d'ensoleillement de 1 684 heures par an, permet ainsi d'économiser, sur un an, environ 45 kg de pétrole par habitant, et de réduire d'autant la pollution atmosphérique due à la combustion de produits d'origine fossile. Des 3 029 communes que compte la Suisse, Brienz est celle qui présente le plus haut taux d'équipement en photopiles par habitant. Et compte tenu de sa population, elle peut se féliciter d'être, sur le plan énergétique, la commune la plus indépendante de Suisse. Arrivent ensuite Mézières (canton de Vaud), Arisdorf (canton de Bâle-Campagne), Flond (canton des Grisons), Krattigen (canton de Berne), etc.

b) Catégorie «Entreprises et industries» (au total 30 projets)

Pour leurs remarquables prestations dans le domaine du solaire, le jury a récompensé, à titre ex-æquo, les candidats suivants :

- ◆ Société Colt AG, Baar (canton de Zoug)
- ◆ Menuiserie métallique H. Schaefer, Konolfingen (canton de Berne)
- ◆ Menuiserie métallique Scheidegger Metallbau AG/Hochstetter + Partner, Kirchberg/Bienne.

c) Catégorie «Propriétaires d'installations solaires» (au total 274 projets).

Cette catégorie vise à récompenser les personnes morales ou physiques présentant la plus grande autonomie énergétique et utilisant au mieux l'énergie solaire suisse pour faire face à leurs besoins. Les lauréats 1991 de cette catégorie sont :

- ◆ La famille G. Girsberger (2 personnes), Altikon (canton de Zurich), avec 94 m² de collecteurs et cellules solaires, soit 47 m² par personne.
- ◆ La Société Energie Solaire SA (5 salariés), Sierre (canton du Valais) avec 200 m² de Collecteurs et, ainsi, 40 m² par personne.
- ◆ B + K Spöndlin (2 personnes), Binningen (canton de Bâle-Campagne), qui disposent depuis mai 1991 d'une installation photovoltaïque de 60 m² et donc, de 30 m² par personne.

d) Catégorie «Personnalités et institutions»

Les personnalités suivantes ne se situent pas sur le devant de la «scène solaire» suisse, mais se sont pourtant particulièrement engagées dans la promotion de l'énergie solaire, en jouant un important rôle de relais et de médiation :

- ◆ M. René Bärtschi (canton de Berne) qui, en sa qualité de Conseiller d'Etat, est le mieux parvenu à promouvoir l'utilisation du solaire au niveau cantonal.
- ◆ M. Fulvio Caccia, Conseiller National. On lui doit, en tant que Conseiller d'Etat du Tessin, la première installation photovoltaïque de Suisse.
- ◆ M. Simon Camartin, Député au Grand Conseil, qui a vu, en 1990, ses efforts couronnés de succès au Parlement cantonal des Grisons : sa motion pour la promotion de l'énergie

solaire (contribution cantonale de l'ordre de 25 à 50 %) a été adoptée par 64 voix contre 7 contre la volonté du Gouvernement. On lui doit, en outre, en tant que Président de la commune de Disentis/Muster, la construction d'une installation photovoltaïque de 100 KW.

◆ M. Georges Krebs, ingénieur (Canton de Genève) et la ville de Genève : réalisation d'un programme de promotion de l'énergie solaire pour immeubles collectifs d'habitation dans l'agglomération de Genève.

◆ M. Paul Daniel Panchaud, Directeur, Compagnie Vaudoise d'Electricité (CVE) qui, dans le cadre d'un remarquable programme dont on gagnerait à s'inspirer, a très largement favorisé la construction d'installations photovoltaïques dans le canton de Vaud (pour toute nouvelle installation photovoltaïque de 3KW en 1991, la CVE a pris à sa charge le tiers des coûts d'investissement).

e) Catégorie «Installations solaires les mieux intégrées»

- ◆ Fabrique de Fenêtres Aerni AG, Arisdorf (canton de Bâle-Campagne)
- ◆ Maison solaire Bühler, Lausen (canton de Bâle-Campagne)
- ◆ Menuiserie métallique Scheidegger AG/Hochstetter + Partner, Kirchberg (canton de Berne)

f) Prix Solar 91 «Hors Catégorie»

La maison à 100 % solaire construite en 1989 à Oberburg (canton de Berne) marquera notre temps. Elle a, en effet, permis de démentir la majorité des théories et dogmes établis et autres calculs émanant des plus grands bureaux d'ingénierie, selon lesquels une couverture à 100 % solaire pour une maison abritant 2 familles et présentant tout le confort habituel, n'était pas réalisable en plein cœur de la Suisse. Cette maison à 100 % solaire constitue, dans le domaine de l'éner-

gie solaire, une réalisation exceptionnelle de dimension européenne.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'action Solar 91 sera poursuivie en 1992 et, selon toute prévision, jusqu'en l'an 2000. Contrairement à 1991, on jugera cette année, essentiellement l'accroissement des installations solaires. Ne seront donc plus récompensées que les installations qui auront été construites ou mises en service entre le 1^{er} août 1991 et le 31 juillet 1992. On tiendra compte, en outre, pour les bâtiments, du coefficient volumique de déperdition thermique, ce qui évitera de primer des installations déficientes sur le plan énergétique. Actuellement, 40 nouvelles installations sont déjà inscrites pour le prix Solar. Et nous sommes convaincus que, cette année aussi, de nouvelles implantations nous rapprocheront un peu plus de notre but, à savoir «d'une Suisse plus indépendante au plan énergétique».

LAPERRIERE

TRANSPORTS SERVICES

240 VÉHICULES
DE TOUS TONNAGES

AGENCES EN DOUANE

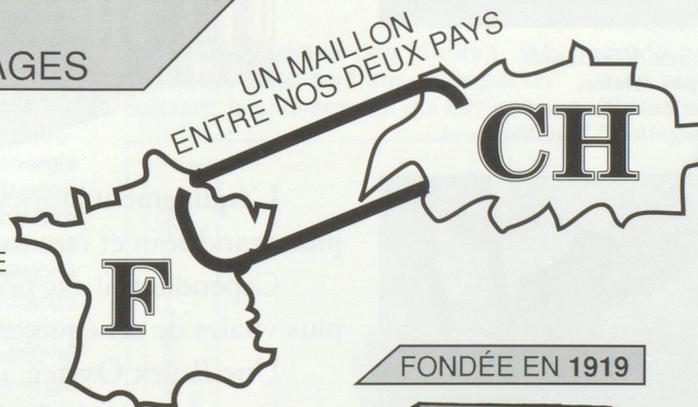
LIAISONS RÉGULIÈRES
FRANCE-SUISSE &
PRINCIPAUX PAYS D'EUROPE

TOUS LES JOURS

LYON
PARIS
MARSEILLE
BOURGOGNE
RHONE-ALPES
FRANCHE-COMTE

SERVICES MARITIMES & AÉRIENS

L'EXPERIENCE
LES MOYENS
DE VOUS SATISFAIRE



FONDÉE EN 1919



39200	SAINT-CLAUDE Z.I. du Plan-d'Acier B.P. 113 Tél. 84.45.00.11
01102	OYONNAX CEDEX Rte de Dortan - B.P. 2010 Tél. 74.77.68.77
94387	BONNEUIL-SUR-MARNE 5, chemin de Stains Tél. (1) 43.39.78.02
69800	SAINT-PIERRE 7, rue du Lyonnais Tél. 78.20.69.65
39220	LA CURE Tél. 84.60.00.88 Télex 360.447
01220	DIVONNE-LES-BAINS Tél. 50.20.26.44
NEW YORK MONTRÉAL TOKYO	
SUISSE	
1265	LA CURE (VD) Tél. (022) 60.14.48
1264	CHAVANNES-DE-BOGIS (VD) Tél. (022) 776.49.03